



Communiqué de presse

Luxembourg, le 3 juin 2021

L'UE doit intensifier son action de lutte contre la désinformation

La désinformation est un problème grave, qui prend de l'ampleur dans toute l'UE. En 2018, l'UE a publié un plan d'action pour lutter contre ce phénomène. S'il a été bien conçu au départ, ce plan s'avère incomplet. Sa mise en œuvre est globalement en bonne voie, mais il ne suffit pas à contrer les menaces émergentes. Telle est la conclusion d'un rapport spécial publié aujourd'hui par la Cour des comptes européenne. Les auditeurs ont constaté qu'une plus grande coordination est nécessaire au niveau de l'UE et que les États membres doivent s'impliquer davantage, par exemple dans le système d'alerte rapide. Il faut aussi améliorer le suivi des plateformes en ligne, renforcer leur obligation de rendre compte et inscrire la lutte contre la désinformation dans une stratégie européenne d'éducation aux médias qui soit cohérente, et qui fait actuellement défaut.

«Tout acte malveillant visant à ébranler l'opinion publique ou à la manipuler représente une grave menace pour l'Union elle-même. Dans le même temps, la désinformation représente un véritable défi pour l'UE, qui doit la combattre sans pour autant mettre à mal ses propres valeurs fondamentales, telles que la liberté d'opinion et d'expression», a déclaré M. Baudilio Tomé Muguruza, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport. «Le plan d'action de l'UE contre la désinformation était bien conçu au départ, mais il reste incomplet. Nous recommandons de renforcer et de mieux coordonner la réponse de l'Union à la désinformation.»

Les auditeurs estiment que le plan d'action de l'UE contre la désinformation a fait évoluer les choses dans le bon sens, mais qu'il n'a pas tenu toutes ses promesses. Ce plan comportait des mesures pertinentes (par exemple de démystification et de réduction de la visibilité des contenus trompeurs), mais il n'a été ni actualisé ni revu depuis 2018, alors que les tactiques, les acteurs et les technologies de la désinformation ne cessent d'évoluer. En décembre 2020, la Commission a publié le plan d'action pour la démocratie européenne, qui prévoit lui aussi des mesures de lutte contre la désinformation, sans préciser clairement comment il s'articule avec le plan d'action de 2018. Les auditeurs craignent que le fait de poursuivre des objectifs semblables dans le cadre de différentes initiatives ne complique la coordination et n'induisse un manque d'efficacité.

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site eca.europa.eu.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

Le plan d'action de l'UE contre la désinformation ne prévoyait pas non plus de dispositifs globaux pour faire en sorte que la réponse de l'UE soit bien coordonnée, efficace et proportionnée à la nature et à l'ampleur de la menace. L'une de ses mesures stratégiques était la mise en place d'un système d'alerte rapide pour permettre des actions conjointes et des réponses coordonnées entre les États membres, les institutions de l'UE et d'autres organismes, tels que l'OTAN et le G7. Les auditeurs ont constaté que ce système facilitait l'échange d'informations, mais qu'il n'avait pas encore servi à coordonner une attribution commune de faits de désinformation à leur source ou la réponse à leur apporter, comme cela était envisagé au départ. Les États membres n'exploitent pas tout son potentiel.

Les auditeurs se sont intéressés à la division des communications stratégiques du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et à ses trois *task forces* – East StratCom, StratCom «Sud» et StratCom «Balkans occidentaux» – et ont conclu qu'elles ont amélioré la capacité de l'Union à anticiper les activités de désinformation et à y réagir dans les pays voisins. Ils considèrent toutefois que les missions et les ressources de ces *task forces* doivent être revues à la lumière des nouvelles menaces émergentes. La base de données EUvsDisinfo, principal produit de la *task force* East StratCom, a contribué à sensibiliser à la désinformation russe. Les auditeurs soulèvent cependant la question de son indépendance et de son objectif ultime, étant donné qu'elle pourrait être perçue comme représentant la position officielle de l'UE.

Le plan d'action de 2018 associait également le secteur privé et la société civile à la lutte commune contre la désinformation. La Commission européenne a établi un code de bonnes pratiques pour la coopération avec les plateformes en ligne, prévoyant des mesures à adopter volontairement. Au début de la pandémie de COVID-19, ce code a par exemple conduit les plateformes à donner une plus grande visibilité aux informations provenant de sources faisant autorité, ce qui constitue une approche novatrice. Mais les auditeurs constatent qu'il n'a permis ni d'obliger les plateformes en ligne à rendre compte de leurs actions ni de les amener à jouer un rôle plus actif dans la lutte contre la désinformation. Ils estiment aussi que l'objectif de sensibilisation de la population et d'amélioration de la résilience de la société n'a pas été atteint. Ils pointent l'absence d'une stratégie d'éducation aux médias qui tienne compte de la lutte contre la désinformation et soulignent la fragmentation des politiques et des actions visant à renforcer la capacité des citoyens à accéder aux médias et aux communications, à les comprendre et à interagir avec eux. Par ailleurs, les auditeurs considèrent que l'Observatoire européen des médias numériques nouvellement créé risque de ne pas atteindre ses objectifs.

Informations générales

Les États membres sont responsables au premier chef de la lutte contre la désinformation. Hormis une série d'initiatives stratégiques et l'article 11 de la charte des droits fondamentaux qui traite de la liberté d'expression et d'information, l'UE ne dispose pas véritablement de cadre juridique pour traiter la désinformation.

Le rapport spécial n° 09/2021 «*La désinformation concernant l'UE: un phénomène sous surveillance mais pas sous contrôle*» est disponible dans 23 langues de l'UE sur le site internet de la Cour (eca.europa.eu).

Contact presse

Service de presse de la Cour: press@eca.europa.eu

Claudia Spiti: claudia.spiti@eca.europa.eu - M: (+352) 691 553 547

Vincent Bourgeais: vincent.bourgeais@eca.europa.eu - M: (+352) 691 551 502